

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18/10/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DAC 564 Subvention (3.000 euros) à l'association Le Collectif 50/50 (12e).

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Le Collectif 50/50 ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Le Collectif 50/50, 8, impasse Druinot 75012 Paris, pour l'organisation d'un ciné-club mensuel à destination du public parisien. 195730-2021_01912.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 3.000 euros au budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2021.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO